



## Successions et litiges entre les héritiers

Par **Marie Christine DEHE**, le **05/07/2018** à **19:54**

bonjour,

nous sommes une fratrie de 4 ,3 filles ,1 garçon.

Nous les filles nous soupçonnons notre frère d'avoir fait un faux testament lors du décès (le 12-12-2017)de notre mère.....comme quoi il serait usufruitier pendant une année de la maison et des 2 voitures et terrain???

Nous n'arrivons pas à consulter ce testament, malgré plusieurs demandes de photocopies à la notaire! Car le soucis est que nous résidons pas sur le lieu où résidez notre mère. Une en 65,l'autre en 22, moi en 54 ,

Notre frère vivait chez elle et à ses crochets(voilà 20ans qu'il ne travaille pas pourtant il ne souffre d'aucune pathologie) depuis 2011 année de décès de notre père.

Comment peut on assigner la notaire pour que nous puissions prendre connaissance de ce document?

J'ai demandé le 09 janvier 2018 un inventaire des meubles et objets de la maison qui n'a toujours pas été fait????

idem comment faire bouger la notaire?Notre frère vend des objets de la maison!

Notre frère a fait 2 chèques (facture fuel 600e et réparation voiture montant?????)après le décès de notre mère avec des chèques prélevés dans le carnet de chèque de notre mère.....La banque fait la sourde oreille.....

Notre mère en 2015 à l'age de 78 ans à contracté une assurance vie d'un capital de 30000euros pour notre frère et une autre de 14 000 euros pour notre soeur du 22 et une autre pour sa petite fille de 14 000 , peut on penser à une spoliation pour nous les deux ainées du 65 et 54 ?????

Merci infiniment si vous pouvez me répondre

Tres cordialement

MCD

Par **Visiteur**, le **05/07/2018** à **20:19**

Bonjour,

Pour une telle procédure, le recours à un avocat semble de rigueur.